

Seul le contenu non personnalisé est affiché dans le PDF.

## Valorisation de la formation et des compétences lors des Trophées Mahorais de l'Entreprise

Le samedi 25 juin a eu lieu la 8ème édition des Trophées Mahorais de l'Entreprise. Cette nouvelle édition a accueilli une toute nouvelle catégorie « Formation et compétences », mise en place par AKTO.

📍 MAYOTTE

◀ RETOUR / Accueil / Les brèves / Valorisation de la formation et des compétences lors des Trophées Mahorais de l'Entreprise / Mise à jour : 13/07/2022 / A+ A- 📄

### Les Trophées Mahorais, un événement annuel pour mettre en avant les entreprises

Les Trophées Mahorais de l'Entreprise est un événement annuel consacré à l'économie et rassemblant des acteurs économiques. L'occasion pour valoriser les entreprises, les entrepreneurs et leurs équipes qui innovent, investissent et créent de l'activité et des emplois.

Le 25 juin à Mamoudzou a eu lieu la 8ème édition de cet événement.



### Une nouvelle catégorie "Formation et compétences" par AKTO

Pour cette 8ème édition, une nouvelle catégorie a été lancée : « **Formation et compétences** ». AKTO est à l'initiative de la mise en place de cette catégorie et est membre du jury, composé de 16 représentants d'institutions travaillant autour et pour les entreprises.

Cette nouvelle catégorie est pour récompenser les entreprises qui **promouvent l'accès aux formations et le développement des compétences de leurs salariés** mais également qui **favorisent l'insertion des jeunes**.

Pour cette catégorie « Formation et compétences », l'entreprise qui a remporté ce trophée est **DAGONI-Services**, qui a pour but d'aider et d'accompagner à domicile ou lors de ses déplacements toute personne âgée et/ou handicapée.

### AKTO, OPCO unique à Mayotte

AKTO est l'OPCO unique à Mayotte depuis 2021. Notre ADN est d'être au plus près de la réalité des territoires : plus de 850 salariés répartis sur tout le territoire (métropole et DROM) agissent pour favoriser le développement des compétences des entreprises et des salariés.